



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Aides et prêts

Question écrite n° 66993

#### Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur l'avenir des sociétés de développement régional (SDR). Dans le cadre d'une vraie politique de décentralisation, les SDR participent massivement au financement à moyen et long terme de l'investissement des PME-PMI régionales. A ce titre, les prêts accordés par celles-ci étaient, jusqu'à présent, essentiellement refinancés par un émetteur commun, Finansder, pour lequel elles avaient consenti d'importants moyens et qui levait ses ressources sur le marché obligataire français avec la garantie de l'Etat. Or la direction du Trésor étudie actuellement le maintien de cette garantie de l'Etat à certaines SDR, mais assorti d'une nouvelle condition : que les ressources requises par les SDR ne soient plus collectées par Finansder mais soit par le CEPME, principal concurrent des SDR, soit par la Caisse française de développement, organisme destiné à l'aide aux pays en voie de développement. Les SDR s'inquiètent, à la lumière de ces nouvelles modalités d'apparence purement technique, de voir s'instituer un processus tendant tout simplement à les faire disparaître. En conséquence, à un moment où plus que jamais les PME-PMI doivent faire face à d'extrêmes difficultés de financement, elle lui demande de quelle façon il compte préserver la mission essentielle de développement régional des SDR.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La garantie de l'Etat sur les emprunts obligataires domestiques de Finansder, organisme commun de refinancement des sociétés de développement régional (SDR), avait été prorogée de manière exceptionnelle pour trois ans, le 1er janvier 1990, afin de faciliter l'adaptation des SDR à leur nouvel environnement concurrentiel. L'Etat a très largement aidé cette adaptation en accordant aux SDR, outre la prorogation de sa garantie à Finansder jusqu'au 31 décembre 1992, l'accès à des enveloppes de ressources CODEVI à taux privilégiés en 1991 pour un montant de 700 MF, 1992 pour 900 MF et 1993 pour 900 MF. Malgré les avantages financiers exceptionnels dont ont bénéficié les SDR au cours des dernières années, plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui dans une situation difficile. Cette situation rend indispensable une restructuration de l'actionnariat des SDR et un redressement de leur gestion. Le Gouvernement est attaché à continuer à disposer des instruments régionaux de financement des PME que constituent les SDR. Pour accompagner dans de bonnes conditions la restructuration nécessaire du capital des SDR, à un moment où les PME subissent les contrecoups du ralentissement conjoncturel, il a donc décidé de maintenir pour une année supplémentaire la possibilité pour Finansder d'émettre sur le marché obligataire des emprunts garantis par l'Etat. Les montants garantis seront fixés semestriellement. Pour le premier semestre de 1993, Finansder pourra lever des ressources garanties par l'Etat pour un montant maximum de 1 milliard de francs. Ces ressources seront réparties entre les SDR qui auront sérieusement entrepris une restructuration de leur actionnariat dans tous les cas où cela se révèle nécessaire. Ces ressources garanties, qui viendront s'ajouter au produit de l'important emprunt obligataire de 2 milliards de francs émis avec la garantie de l'Etat en décembre 1992 par Finansder, devront être exclusivement destinées au financement des nouveaux prêts aux PME régionales mis en place en 1993, à l'exclusion du refinancement de la dette antérieure des SDR. Cet effort supplémentaire en faveur des SDR, qui vient compléter la création du fonds de garantie à l'investissement de la Sofaris, la mise en place d'une nouvelle enveloppe de

ressources CODEVI de 26 milliards de francs et l'allegement de charges de 11 milliards de francs a travers la reduction du decalage d'un mois sur la TVA, temoigne de la volonte du Gouvernement de renforcer les capacites de financement des PME pour 1993.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Hubert Elisabeth](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66993

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1993, page 457